

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	24.06.2021	20h35	21.169	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe libéral-radical

Titre : Cataclysme dans l'Entre-deux-Lacs : et demain ?

Contenu :

À l'instar du soutien à Val-de-Ruz en 2019, le Grand Conseil demande au Conseil d'État d'apporter son appui financier aux communes de l'Entre-deux-Lacs particulièrement touchées par l'orage dévastateur du 22 juin dernier. En parallèle, le Conseil d'État demandera aux communes concernées de s'engager clairement dans les études et les mesures de protection utiles pour protéger leur population, selon la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels ainsi que les secours (LPDIENS).

Développement (facultatif) :

Au soir du 22 juin dernier, un orage déversait, en quelques heures, un flot de plus de 80 mm/m² de précipitations sur les communes de l'Entre-deux-Lacs, créant les conditions adéquates à une catastrophe. Quelques minutes après les violentes précipitations, un torrent incontrôlable venait dévaster le centre historique de Cressier. Un premier constat : plus de 70 habitations touchées directement, ainsi qu'une trentaine de véhicules détruits, durant cette nuit cauchemardesque. Cet événement restera gravé longtemps dans les mémoires des habitant-e-s de la commune la plus impactée. À la une de tous les médias helvétiques, les plaies sont béantes, les esprits des habitant-e-s touché-e-s sont ternes et leurs âmes éteintes. Le Conseil d'État et ses services se sont engagés sans délai pour apporter le soutien du canton. Ils en sont remerciés. Mais au-delà de ses ressources techniques et compétences financières, le Conseil d'État pourrait être rapidement confronté aux plafonds de la LFinEC. Si les montants dépassent les prérogatives du Conseil d'État, alors le Grand Conseil devra prendre ses responsabilités dans le cadre de crédits complémentaires. Les communes touchées par cette catastrophe naturelle ont besoin d'aide, comme cela était le cas lors des crues du Val-de-Ruz en 2019. Celles qui bénéficieront de l'aide cantonale devront toutefois s'engager à mener les études nécessaires pour la protection contre les crues, cela afin de réaliser les mesures indispensables à la protection de leurs citoyen-ne-s et des entreprises situées sur le territoire communal, comme planifié par les crédits réguliers sollicités par le Conseil d'État en matière de protection contre les crues et les dangers naturels.

Demande d'urgence : OUI

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Nicolas Ruedin

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Béatrice Haeny	Martial Robert-Nicoud	Ludovic Kuntzer
Fabio Bongiovanni	Claudine Geiser	Stéphane Rosselet
Damien Humbert-Droz	Didier Germain	Sandra Menoud
Mary-Claude Fallet	Sarah Curty	Vincent Martinez
Blaise Courvoisier	Alexis Maire	Andreas Jurt
Sophie Rohrer	Quentin Di Meo	Armelle von Allmen Benoit
Carine Muster	Caroline Juillerat	Corinne Schaffner
Sloane Studer	Cédric Haldimann	Boris Keller
Lionel Rieder	Michel Zurbuchen	Bastian Droz
Sébastien Marti	Josette Frésard	Francis Krähenbühl
Nadia Chassot	Hermann Frick	Pascale Ethel Leutwiler
Patricia Borloz	Céline Cortina	Océane Taillard